

Marie-Hélène AmiableMaire de Bagneux
Conseillère départementale

Déclaration du Maire de Bagneux

Compteurs « Linky » : la Ville de Bagneux reste mobilisée

Le 22 février 2019, j'ai pris un arrêté réaffirmant le droit au consentement des habitants, qui sont en mesure d'accepter ou de refuser l'accès à leur logement ou propriété, d'accepter ou de refuser l'installation des compteurs Linky, d'accepter ou de refuser que les données collectées par « Linky » soient transmises à des tiers.

Cet arrêté fait suite à la mobilisation importante des habitants et aux inquiétudes que suscitent l'installation de tels compteurs.

Le 18 mars 2019, malgré le principe fondamental de « Liberté » rappelé à travers cet arrêté, la société Enedis, responsable de l'installation des compteurs « Linky », a saisi le tribunal administratif de Cergy-Pontoise pour demander l'annulation de mon arrêté. Après le vœu du Conseil Municipal en juin 2017 déjà attaqué, Enedis récidive.

Le 22 mars 2019, le Préfet des Hauts-de-Seine m'a également demandé le retrait de cet arrêté.

Je compte poursuivre mon action et maintenir mon arrêté. Je rappelle également aux habitants qu'aussi longtemps qu'aucune décision de justice n'aura été rendue par le tribunal administratif à l'encontre de l'arrêté, ce dernier demeure valable. Enedis et ses prestataires devront donc tenir compte du consentement des habitants pour l'installation des compteurs.

Parce que c'est aujourd'hui la loi qui permet le déploiement de ces compteurs, je vais une nouvelle fois interpeller le Premier ministre et le ministre de la Transition écologique pour exiger une modification législative.

